



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

# Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022

AVIS\_IR\_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP TOURS  
40 RUE EDOUARD VAILLANT CS 41714  
37017 TOURS CEDEX 1

## Vos références

Numéro fiscal :  
Déclarant 1 (C) : 02 71 305 585 355  
Déclarant 2 (C) : 14 56 485 053 149  
Référence de l'avis : 22 37 0008494 71  
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

4B CHE DE LA PAINGUETTERIE  
37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE  
Numéro FIP : 370 21 38 8050787789 3 A  
Numéro de rôle : 011  
Date d'établissement : 11/07/2022  
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 37037

## Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)  
SIP TOURS  
SAID TOURS  
40 RUE EDOUARD VAILLANT  
CS 41714  
37017 TOURS CEDEX 1

BISCH CHRISTOPHE  
OU BISCH NATHALIE  
4B CHE DE LA PAINGUETTERIE  
37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE

## Somme qu'il vous reste à payer

**7 556,00 €**

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

26 septembre 2022 :	1 889,00 €
27 octobre 2022 :	1 889,00 €
25 novembre 2022 :	1 889,00 €
27 décembre 2022 :	1 889,00 €

Compte qui sera débité : FR76 4061 8802 750X XXXX XXX1 145

Identifiant de la banque : BOUSFRPP

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050020B71C0E585920PAS1A22

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au  
15/09/2022.

Revenu fiscal de référence : **85 139**

Nombre de parts : **3,00**

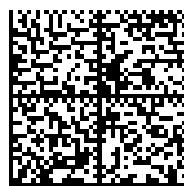
Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Déclarant 1 - Nom de naissance : BISCH  
 Déclarant 2 - Nom de naissance : LE LEM



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
		M	1	
		RÉSIDENCE EXCLUSIVE	RÉSIDENCE ALTERNÉE	NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	1
				3,00

**IMPOT SUR LE REVENU****Détail des revenus**

	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
Salaires.....	33937	27589	1870	
- Déduction 10% ou frais réels.....	- 3394	- 2759		
Déduction minimale.....			- 448	
Salaires, pensions, rentes nets.....	30543	24830	1422	56795

**Revenus perçus par le foyer fiscal**

Revenus fonciers nets.....				29937
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>86732</b>

CSG déductible.....				- 1594
---------------------	--	--	--	--------

CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL <sup>10</sup>	Montant déclaré	Montant retenu		
Versements épargne retraite déclarant 2.....	912	912		
<b>Total des charges déduites<sup>11</sup>.....</b>			-	<b>912</b>

Revenu imposable.....	Taux			
Revenus au taux forfaitaire.....		12,8%	Montant	1

Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup> .....				*
Impôt avant réductions d'impôt.....				9928

REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup>	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	2		
Montant de la réduction d'impôt.....			306	
<b>Total des réductions d'impôt<sup>20</sup>.....</b>				<b>- 306</b>

**IMPOT NET**

Total de l'impôt sur le revenu net.....				9622
---	--	--	--	------

**PRELEVEMENTS SOCIAUX**

Détail des revenus	CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets <sup>45</sup> .....	29937	29937	
BASE IMPOSABLE.....	29937	29937	
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....	2904	2245	

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithme ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

**Total des prélèvements sociaux nets.....** 5149

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine <sup>49</sup> pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2022.....

2036

### CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2021 :

#### IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2021 dû <sup>53</sup>: 9622  
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus : - 3375

Acomptes prélevés en 2021 sur votre compte bancaire : - 1072

**Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....** 5175

#### PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus <sup>53</sup> :	CSG-CRDS	PSOL
Acomptes prélevés en 2021 sur votre compte bancaire :	2904	2245
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....	- 1561	- 1207
	1343	1038

**Solde des prélèvements sociaux 2021 <sup>53</sup>:** 2381

**TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER** 7556

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> ..... 85139

#### Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup> 1

#### PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Plafond total de 2020.....	Déclar. 1 8166	Déclar. 2 8166
----------------------------	-------------------	-------------------

Cotisations prises en compte pour 2021.....	912	
---	-----	--

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	0	0
---	---	---

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052
---	--------	--------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 3202
---	--------	--------

Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
--	--------	--------

Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 12280	= 11368
---	---------	---------

#### PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401